



MARCHES PUBLICS

Marché de Services

« Exécution, Impression, Diffusion du Journal du PNRA »

CAHIER DES CHARGES

INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Parc naturel régional d'Armorique	Pouvoir adjudicateur : Madame Françoise PERON, Présidente
Adresse : 15 Place aux foires, BP 27	Code postal - ville 29590 LE FAOU
Téléphone : 02.98.81.90.08	Dossier suivi par : K GUILLOU ; E BERTHOU (technique), M-J LEZENVEN (administratif)
Télécopieur : 02.98.81.16.30	Adresses de courrier électronique : katell.guillou@pnr-armorique.fr marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr

ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

A.Type / forme du marché :

- Marché de services, en application de l'ordonnance 2015-899 et au décret 2016-360 relatifs aux marchés publics
- Le présent marché est passé selon la procédure adaptée, et est soumis aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360
- Marché exécuté selon les dispositions propres du CCAG fournitures courantes et de services en vigueur.

B.Contexte du marché :

Le journal des habitants du Parc, « La vie du Parc –Buhez ar Park » est édité deux fois par an et envoyé dans toutes les boîtes aux lettres des habitants des 44 communes du Parc.

Sur 12 pages, il présente à la fois un dossier de 4 pages, des actualités, des idées de sortie...

En 2017 le Parc naturel régional d'Armorique a revu sa charte graphique, et le n° daté du mars du journal du Parc a été décliné avec cette nouvelle charte.

Vous pouvez consulter les précédents numéros via notre site web : <http://www.pnr-armorique.fr/liens-rapides/Publications>

La présente consultation concerne les numéros 22 (mars 2018) – 23 (octobre 2018) – 24 (mars 2019).

C.Caractéristiques :

Les prestations demandées sont alloties de la façon suivante :

Lot 1 : Exécution du journal

Informations techniques :

Document A4 à la française, 12 pages.

Fichiers sources du n° précédent, chemin de fer, fichier de textes et photos fournis.

Merci d'indiquer le prix pour un document de 12 pages, et indiquer le prix pour la réalisation d'illustrations simples une couleur réalisées à la main (coût unitaire + coût forfaitaire 10 ex)

Remise des fichiers sources à l'issue de la prestation.

Lot 2 : Impression du Journal

Informations techniques :

Document A4 à la française, 12 pages.

Papier : cyclus offset, 115g

Quadri R/V

2 piqures à cheval

32 500 exemplaires, préciser le prix pour le 2500 +

Fichiers fournis

Livraison : 2 points (Diffuseur et le PNRA)

- 30000 ex chez le diffuseur (coordonnées transmises par le PNRA)

- le reliquat au PNRA 15 place aux foires au Faou

Lot 3 : Diffusion du Journal

Informations techniques :

Diffusion dans toutes les boîtes aux lettres des habitants des 44 communes du Parc :

Argol	Daoulas	Le Faou	Port-Launay
Berrien	Dinéault	Locmaria-Berrien	Roscanvel
Bolazec	Guerlesquin	Logonna-Daoulas	Rosnoën
Botmeur	Hanvec	Lopérec	Scrignac
Botsorhel	L'Hôpital-Camfrout	Loqueffret	Sizun
Brasparts	Huelgoat	Molène	St-Coulitz
Brennilis	Ile de Sein	Ouessant	St-Eloy
Camaret-sur-Mer	La Feuillée	Pleyben	St-Rivoal
Châteaulin	Landévenec	Plougouven	St-Segal
Commana	Lanvéoc	Plounéour-Ménez	Telgruc-sur-Mer
Crozon	Le Cloître-St-Thégonnec	Pont-de-Buis-les-Quimerc'h	Trégarvan

Villages et hameaux, y compris les maisons situées au-delà des panneaux et les stop pub (publication d'une collectivité)

Poids d'un exemplaire : 44g

Planning prévisionnel

N° 22 – mars 2018

- Exécution : entre le 12 et le 27 février 2018
- Impression : entre le 26 février et le 9 mars 2018
- Diffusion : entre le 12 et le 23 mars 2018

N° 23 – octobre 2018

- Exécution : entre le 17 et le 28 septembre 2018
- Impression : entre le 1^{er} et le 12 octobre 2018
- Diffusion : entre le 15 et le 26 octobre 2018

N° 24 – mars 2019

- Exécution : entre le 11 et le 22 février 2019
- Impression : entre le 25 février et le 8 mars 2019
- Diffusion : entre le 11 et le 22 mars 2019

Remarque générale :

1) Cession des droits d'auteurs

Le Parc naturel régional d'Armorique est propriétaire de la ligne graphique des différents supports de communication. Le prestataire devra donc transmettre au PNRA les fichiers sources de son projet ainsi que tous les documents attenants (police de caractère, images, illustrations...) et ce de la conception jusqu'à la réalisation.

De même, le PNRA pourra reprendre la ligne graphique des documents librement pour toute autre création de supports non référencés dans ce cahier des charges sans que cela génère des droits d'auteur supplémentaires.

2) Le candidat devra mentionner dans sa proposition le délai de réalisation pour chaque prestation demandé (par lot) et fournir un échantillon OU des exemples de réalisation similaire qui sera retourné au candidat après attribution du marché (lots 1 et 2). De même, le candidat joindra dans son dossier de candidature, les labellisations de son entreprise.

3) Il est attendu que le ou les candidats retenus intègrent ce planning prévisionnel dans leur plan de charge. En aucun cas, le PNRA ne tolèrera un décalage.

D. Modalités de commande et de livraison

1) l'exécution

A l'issue de la commande actée par le PNRA, le prestataire devra systématiquement produire une maquette suivie de plusieurs navettes (au minimum 3) afin d'élaborer le Bon A Tirer avant la réalisation du document. Il sera vérifié et validé par le PNRA. Les Bons A Tirer seront transmis par voie électronique.

2) l'impression

Les prestations d'exécution validées par les Bons A Tirer seront à transmettre à l'imprimeur via des fichiers informatiques. Le PNRA communiquera les coordonnées du prestataire et veillera à la bonne transmission des données.

3) la diffusion

A l'issue de l'édition, le prestataire communiquera au PNRA en charge de la diffusion la date de dépôt sur le ou les sites retenus.

ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU MARCHE

A. Forme du marché :

Marché de services, traité à prix ferme, actualisable

Durée de validité de l'offre : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres ainsi que tous les frais afférents à la prestation demandée.

Les fournitures seront réglées par application des prix unitaires nets aux quantités livrées.

B. Durée du marché :

Le marché global est conclu pour une période initiale de 14 mois à compter de la notification du marché et de l'ordre de service par lettre recommandée.

C. Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants :

1. Valeur créative ; qualité du rendu ; démarche environnementale	40 %
2. Prix	40 %
3. Délais – réactivité	20 %

Les critères 1 et 3 sont pondérés (voir règlement de consultation).

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble.

Les candidats sont avertis que le Pouvoir Adjudicateur attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle. Après classement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie.

Le candidat retenu recevra, sous pli recommandé avec accusé de réception, une lettre de notification accompagnée d'une copie conforme du marché.

D. Documents contractuels :

Le marché est régi par les pièces constitutives suivantes énumérées par ordre de priorité :

- l'acte d'engagement, dûment complété et signé par le candidat, accompagné d'un devis et d'un dossier de présentation selon les prescriptions du cahier des charges

- le présent cahier des charges,
- le règlement de la consultation.

E. Modalité de paiement :

Le paiement sera effectué, après service fait, sur facture, sous 30 jours conformément aux règles de la comptabilité publique.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable du PNRA, domicilié place Saint-Yves – 29460 DAOULAS.

F. Résiliation – Pénalités de retard:

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans le présent cahier des charges, le marché pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours après réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Si, du seul fait du titulaire, les délais d'exécution des prestations sont dépassés, celui-ci encourt sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, une pénalité calculée en application de l'article 14 du CCAG – Fournitures courantes et Services.

G. Litige :

Le présent marché est soumis au droit français.

En cas de litige contentieux, le Tribunal Administratif compétent sera le Tribunal Administratif de Rennes.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,

A _____, le _____